

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière : ZEP FORMULA 50_115L

Numéro de la matière : 85955C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street
Edmonton, Alberta T5S 1N6
Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la fiche technique : Services de conformité - 877-428-9937

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés

Pour toute urgence liée au transport : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	clair, bleu foncé
Odeur	légère

Classification SGH

Corrosion cutanée : Catégorie 1

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

Pictogrammes de danger :



Danger pour la santé

Corrosion

Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence :

Prévention:
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration [%]
2-butoxyéthanol	111-76-2	>= 1 - < 5
métasilicate de disodium	6834-92-0	>= 1 - < 5
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	64-02-8	>= 1 - < 5
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	68584-22-5	>= 1 - < 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les effets sont immédiats et retardés.
Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).
Les symptômes peuvent inclure boursouffure, irritation, brûlures et douleur.
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.
- Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Fumée
Composés du phosphore
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

Méthodes spécifiques d'extinction	: Oxydes de soufre Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	: Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Conditions de stockage sûres	: Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	: Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	TWA	20 ppm 97 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

			97 mg/m ³	
		TWA	20 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Heure d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
2-BUTOXYETHANOL	111-76-2	Acide butoxyacétique (BAA)	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé)	200 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Protection des mains
Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux. Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Lunettes de sécurité
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en œuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, bleu foncé

Odeur : légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: > 13
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition	: 104.44 °C
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
Taux d'évaporation	: 1
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.058 g/cm ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: non déterminé
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Stable
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Acides Oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NO _x)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition : Les effets sont immédiats et retardés.
Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).
Les symptômes peuvent inclure boursouffure, irritation, brûlures et douleur.
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.
Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Cancérogénicité:

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

ACGIH

Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est inconnue chez les humains

2-butoxyéthanol

111-76-2

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 880 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 1,060 mg/kg

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie : DL50 Rat: 1,153 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium :

Voies d'exposition: Inhalation

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible
octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique : Donnée non disponible
supplémentaire

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger :



Danger pour la santé

Corrosion

Mention d'avertissement :
Mentions de danger :

Danger:
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence :

Prévention: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEP FORMULA 50_115L

Version 5.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 07/20/2024

DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Élimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	5.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	07/20/2024

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.